Compte –rendu de l'Assemblée Générale du 21 juin 2019

Merci à la nombreuse assistance, environ 45 personnes sont venues à l'AG.

C'est la 17ème AG depuis la création de la section, en 2003.

Christophe ouvre la séance et remercie les participants.

Mireille (Neau) vient de nous quitter…
Nous avons une pensée pour elle, elle a jusqu'au bout participé à nos réunions, pensé à tout ce qu'il y avait à préparer et le faire, etc. Merci Mireille.

Rapport moral :

Au niveau des effectifs la situation est en légère baisse, nous sommes 99 adhérents cette année, soit 3 de moins qu'en 2018.

Il y a également eu 32 licences évènementielles.

- 12 nouveaux marcheurs (es) ont adhéré
- La moyenne d'âge est de 70,5 ans, notre doyen a 85 ans
- 70 dames (70,7 %) pour 29 hommes (29,3%)

L'activité de la section a été riche de :

- 39 sorties du mardi pour une moyenne de 38 marcheurs (es) (40 en 2018).
- 36 sorties du jeudi pour une moyenne de 14 marcheurs (es) (14 en 2018).
- 2 sorties le jeudi 10 janvier (Epiphanie) et le jeudi 7 février (chandeleur). Ces 2 balades étaient suivies d'un goûter qui a réuni une soixantaine de personnes à la dégustation des galettes et 35 à la chandeleur.

- 1 sortie au canal du Midi le 24 mai avec 56 participants (es).

- 1 séjour aux Maillos de Riglos (Espagne) en octobre avec 17 participants (es). Un grand merci à Pierrette (Peyrous) pour en avoir assuré l'organisation.

Un grand merci aux encadrants pour leur implication.
Il est fait appel aux bonnes volontés, même pour une seule balade.

Nous avons établi le calendrier des balades du dernier quadrimestre le jeudi 27 juin.
Vous allez le recevoir par courrier ainsi que le bulletin d'adhésion.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Rapport financier :

Le compte de résultat et distribué aux participants lors de l'AG est commenté par Marie-Françoise (Lefèvre).

Elle fait état des dépenses, des recettes tout en détaillant chaque ligne.
La situation est ''à la date d'aujourd'hui'' et il peut rester des factures à honorer.
La trésorerie de la section est saine, cette situation est essentiellement due à notre fonctionnement en complète autonomie avec un groupe d'encadrants (mardi, jeudi, séjours) totalement bénévole.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Composition du bureau :

Denise (Carrey) ne souhaite pas se représenter.
Merci à elle pour ces années de bénévolat et services rendus à la section.

Nous faisons appel à candidature pour remplacer Mireille et Denise.
Henriette (Amestoy) va se joindre à nous, nous la remercions.

Président :	Duchatelet Christophe
Vice-Président :	A désigner
Secrétaire :	Pouquet Jean-Claude
Secrétaire adjoint (e) :	Roncière Viviane
Trésoriers :	Uthurry Pierre et Marie-Françoise Lefèvre

Membres du bureau : Amestoy Henriette**,** Duffour Marie-José, Lau-Bégué Florence, Lecocq Odile, Mothes Michèle

Membres délégués à l'AG omnisports titulaires : Uthurry Pierre.

Membres délégués à l'AG omnisports suppléants : Mothes Michèle.

Le bureau est reconduit à l'unanimité.

Saison 2019 / 2020 :

Elle débutera le mardi 3 septembre et le jeudi 5 septembre.

Horaires inchangés, 8 heures 30 le mardi, 13 heures 30 le jeudi.

Cotisation :

Le montant de la cotisation est augmenté de 1 euro (licence assurance) soit 74 euros.
C'est la licence assurance qui passe de 18 à 19 euros avec pour objectif d'atteindre 20 euros en 2020 !

Elle est :

- gratuite pour les postiers et les ayants droits (reversement de La Poste)
- avec ristourne de 50 % pour les bénévoles (moins 9,50 €)

Nous avons augmenté l'option Marche afin de fonctionner à budget constant, elle passe de 20 à 30 euros. Elle concerne les adhérents à d'autres sections de l'ASPTT qui viennent chez nous pour le montant de l'option. Un peu moins de 20 personnes sont concernées.

La saison démarrera (administrativement) le 1er août 2019, on pourra donc adhérer à compter de cette date.

Le bulletin d'adhésion vous est envoyé par La Poste, après l'avoir complété et signé vous le remettrez à Pierre Uthurry ou Marie-Françoise Lefèvre, ou au secrétariat de l'ASPTT (sous enveloppe ASPTT section marche), **avec en pièce jointe le certificat médical et un chèque à l'ordre de l'ASPTT (section Marche) de 74 euros.**

Important : vous indiquerez le numéro du chèque sur le bulletin d'adhésion.

Il est indispensable de fournir un dossier complet (bulletin d'adhésion correctement rempli, certificat médical, chèque de 74 euros) pour être pris en charge par l'assurance, condition indispensable à la reprise de la marche.

Carte européenne d'assurance maladie :

Nous vous recommandons de faire établir votre carte européenne d'assurance maladie, elle est gratuite et peut être très utile en cas d'accident, sur le versant espagnol par exemple.
Pensez-y pour votre séjour aux Bardenas.
Nous vous précisons qu'il faut avoir cette carte sur soi, ainsi que la licence ASPTT.

Afin de permettre une clôture de gestion, nous ne prendrons plus d'inscriptions au-delà du 31 octobre 2019.

Covoiturage :

Notre tarif est reconduit pour la saison à venir.
Dans tous les cas, les frais d'autoroute et les frais de parking (ex : parking du Pont d'Espagne à Cauterets) éventuels se rajoutent, partagés entre les occupants du véhicule (passagers + chauffeur).
Pour le jeudi le tarif reste à 2 euros.

Départ de Denise :

Un cadeau est offert à Denise pour ses nombreuses années au service de la section Marche. Merci Denise.

Dates à retenir :

Séjour aux Bardenas : les 26, 27, 28 septembre, organisé par Pierrette. Merci Pierrette.

Journée Portes ouvertes : le samedi 7 septembre de 14 à 18 heures

Nouste Henric : dimanche 15 septembre 2019

Notre Assemblée Générale se clôture par un excellent repas à ''L'Amandier'' à Morlàas qui a réuni 60 convives.

A très bientôt… bonne reprise !

Tableau de covoiturage :

Nb de kms	Euros
15 à 50	2 €
50 à 75	3 €
75 à 100	4 €
100 à 125	5 €
125 à 150	6 €
150 à 175	7 €
175 à 200	8 €
200 à 230	9 €
230 à 260	10 €
260 à 290	11 €